

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 29 JANVIER 2018

Date de convocation :
12 janvier 2018

Date d'affichage :
12 janvier 2018

Nombre de délégués :

En exercice	:	59
Présents	:	41
Pouvoirs	:	02
Absents ou excusés	:	16

Objet :

Convention d'organisation et de répartition de frais communs des syndicats d'énergies pour la mission d'AMO

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf janvier à quatorze heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'auditorium de Cap Découverte à Le Garric, sous la présidence de Monsieur Alain ASTIÉ, Président.

Membres présents : Mme BOUSQUET, MM. ASTIÉ, BERTRAND, TARROUX, ALRAN, ESPITALIER, CABOT, SOULAGES, GOURC, AUDARD, TORRIJOS, ICHARD, JONGBLOET, JOURDE, COLLADO, SANCHEZ, DE LAPANOUSE, ALGANS, BALARDY, VIVAN, AZAIS, FARENC, FORTANIER, ESCANDE, MARIGO, COLOM, SALVETAT, LEROUX, PRADELLES, VERNIER, MAYNADIER, MAHOUX, REYJAUD, MAURY, MEYSSONNIER, BOZZO, PATTE, BUFFEL, DARGEIN-VIDAL, ESQUERRE et MYLONAS formant la majorité des membres en exercice;

Membres ayant donné pouvoir :

- M. CHAMAYOU a donné pouvoir à Mme BOUSQUET
- M. JACQUET a donné pouvoir à M. REYJAUD

Membres excusés : MM. BARROU, SOULA, BERTHIER, COMENT, COMBELLES, LEMONNIER, GOZE, BENAMAR, GRAN, LAGASSE, BIAU, ESCUDIER, FERNANDEZ, PINEL, BIEZUS, LEVÊQUE

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre du marché public de fourniture d'électricité et de gaz naturel passé au cours de l'année 2017, le groupement des 9 syndicats d'énergies avait décidé de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au cabinet d'expertise AEC comprenant une assistance complète, technique, juridique et financière, du pouvoir adjudicateur tout au long de la procédure.

En tant que coordonnateur, le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn a été désigné pour centraliser, commander et avancer les frais communs aux syndicats départementaux membres de cette entente.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical un modèle de convention avec les syndicats d'énergie membres du groupement d'achat afin de fixer les modalités financières de remboursement de ces frais au SDET.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Président

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa
publication ou affichage le -- -- -----
et transmis en Préfecture le -- -- -----

Le Président du SDET

A ASTIÉ

Pour copie conforme.
A Albi, 02 février 2018

Le Président,



A. ASTIÉ